

CHANTEAU N° 20/2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 mai 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain, PRONO Gilles, DANTHU François

Membre non excusé : PERDOUX Marc

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS de Chanteau et l'Intercommunalité Orléans Val de Loire

Madame le Maire rappelle que les communes (ou C.C.A.S) situées sur le territoire Orléans-Métropole ont souhaité, depuis le 1^{er} janvier 2007, mutualiser leurs moyens et formaliser ensemble un fonctionnement en réseau, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées.

Le Clic Intercommunal Orléans Val de Loire, porté par le C.C.A.S. d'Orléans, s'est ainsi constitué, en partenariat avec chaque commune.

Il assure des missions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans. Un financement lui est attribué par une convention et un avenant annuel par le Département.

Les communes constituant le CLIC Orléans Val de Loire souhaitent pérenniser leur partenariat au-delà de l'échéance actuelle, soit le 30 juin 2024. Ainsi, une nouvelle convention est proposée pour une durée de trois ans, **du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027**.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le renouvellement de la convention et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à celle-ci.

En mairie le 28 mai 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Po/Madame Le Maire,
et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

Gilles PRONO



Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 045-214500720-20240618-20_2024-DE

